



AVIS

Objet: Commune de Mersch - Exploitation du forage «Schwartz» (FCC – 509-20) à Reckange aux fins d’approvisionnement en eau potable.

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Monsieur le Ministre de l’Environnement du 9 octobre 2024, réf EAU-AUT-24-0121, concernant l’exploitation du forage «Schwartz» (FCC – 509-20) à Reckange aux fins d’approvisionnement en eau potable est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 30 octobre au 9 décembre 2024 inclus.

Mersch, le 29 octobre 2024
le secrétaire, le bourgmestre,



